

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-223 du 02 décembre 2013

L'an deux mil treize, le deux décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. BONNERRE – M. BECQUES – E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – B. CAILLE – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – F. KOLASA – Y. LEDIEU – D. BASSEUX - X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – M. DELAUTRE – I. LESAGE – H. BASSEZ – G. RICAUX -

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,

M. F. KOLASA, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.M. LETELLIER

Objet : **Tableau des emplois – Création d'un emploi permanent à temps non complet d'Agent d'Accueil et de Communication de l'Office de Tourisme du Sud-Artois dans le grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe.**

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Président rappelle ensuite la municipalisation de l'Office de Tourisme du Seuil de l'Artois. La mise en place de la régie autonome « Office du Tourisme du Sud-Artois » nécessite la création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 30 heures par semaine d'Agent d'accueil et de communication de l'Office du Tourisme du Sud-Artois dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (catégorie C).

Monsieur le Président donne lecture des dispositions de l'article 20 de la loi 2005-843 du 26 juillet 2005 concernant le transfert des personnels de droit privé suite à la reprise d'activité en régie directe gérée en service public administratif avec création d'un budget annexe.

Monsieur le Président propose de créer cet emploi à temps non complet, d'autoriser le recours à un agent contractuel et de fixer les fonctions d'agent d'accueil et de secrétariat de l'Office du Tourisme du Sud-Artois comme suit :

- Missions principales : Accueil du public, création des documents de communication de l'Office du Tourisme, communication de la structure sur Internet ;
- Missions secondaires : Suivi et organisation de certaines manifestations

Dans le cadre d'un recours à un agent contractuel, Monsieur le Président propose de fixer la rémunération de cet agent en référence à l'échelon 1 du grade de recrutement et d'ouvrir à cet agent le bénéfice du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante.

Le Conseil Communautaire ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE

- de créer au tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2014 un emploi permanent à non temps complet à raison de 30 heures par semaine d'Agent d'accueil et de communication de l'Office du Tourisme du Sud-Artois dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (catégorie C),
 - d'approuver la proposition de rémunération calculée par référence à l'échelon 1 du grade de recrutement,
 - d'ouvrir à cet agent le bénéfice du régime indemnitaire instauré par l'assemblée délibérante,
 - d'approuver la mise à disposition de l'agent ainsi recruté à la régie « Office du tourisme du Sud-Artois »,
 - de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des différents budgets de la collectivité.

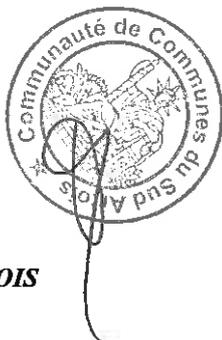
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 02 décembre 2013 et transmission en Préfecture le 02 décembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 02 décembre 2013 et transmission
en Préfecture le 02 décembre 2013

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



2013-223- 02/12/2013
DEL TABLEAU DES EMPLOIS
AGENT ACCUEIL OT

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.

